

« un vrai témoignage de l'humaine imbécillité » : l'erreur et ses formes judiciaires

François Roussel

exemplier

texte 1 : « Considérez la forme de cette justice qui nous régit. C'est un vrai témoignage de l'humaine imbécillité : tant il y a de contradiction et d'erreur. Ce que nous trouvons faveur et rigueur en la justice, et y en trouvons tant, que je ne sais si l'entre deux s'y trouve si souvent, ce sont parties malades, et membres injustes, du corps même et essence de la justice. Des paysans viennent de m'avertir en hâte, qu'ils ont laissé présentement en une forêt qui est à moi un homme meurtri de cent coups, qui respire encore, et qui leur a demandé de l'eau par pitié et du secours pour le soulever : Disent qu'ils n'ont osé l'approcher, et s'en sont fuis, de peur que les gens de la justice ne les y attrapassent, Et comme il se fait de ceux qu'on rencontre près d'un homme tué, ils n'eussent à rendre compte de cet accident, à leur totale ruine : N'ayant ni suffisance, ni argent, pour défendre leur innocence. Que leur eussé-je dit. Il est certain que cet office d'humanité les eût mis en peine » (*Essais*, III, 13, p. 411/1070)¹.

texte 2 : « Combien avons-nous découvert d'innocents avoir été punis : je dis sans la coulpe des juges : et combien en y a-il eu que nous n'avons pas découvert ? Ceci est advenu de mon temps : certains sont condamnés à la mort pour un homicide : l'arrêt sinon prononcé, au moins conclu et arrêté. Sur ce point, les juges sont avertis par les officiers d'une cour subalterne, voisine : qu'ils tiennent quelques prisonniers, lesquels avouent disertement cet homicide, et apportent à tout ce fait une lumière indubitable. On délibère si pourtant on doit interrompre et différer l'exécution de l'arrêt donné contre les premiers. On considère la nouvelleté de l'exemple : et sa conséquence, pour accrocher [suspendre] les jugements : que la condamnation est juridiquement passée : les juges privés de repentance. Somme, ces pauvres diables sont consacrés aux formules de la justice. Philippus, ou quelque autre, pourvut à un pareil inconvénient, en cette manière. Il avait condamné en grosses amendes, un homme envers un autre, par un jugement résolu : La vérité se découvrant quelque temps après, il se trouva qu'il avait iniquement jugé : D'un côté était la raison de la cause, de l'autre côté la raison des formes judiciaires. Il satisfait aucunement [quelque peu] à toutes les deux, laissant en son état la sentence, et récompensant de sa bourse l'intérêt du condamné : Mais il avait affaire à un accident réparable : les miens furent pendus irréparablement » (*Essais*, III, 13, p. 412/1070-1071).

texte 3 : « Si je m'en vais mourir et vous laissez en vie, les dieux seuls voient à qui de vous ou de moi, il en ira mieux. Par quoi, pour mon regard vous en ordonnerez comme il vous plaira. Mais selon ma façon de conseiller les choses justes et utiles, je dis bien que, pour votre conscience vous ferez mieux de m'élargir, si vous ne voyez plus avant que moi en ma cause. Et jugeant selon mes actions passées et publiques et privées, selon mes intentions et selon le profit que tirent tous les jours de ma conversation tant de [nos] citoyens et jeunes et vieux, et le fruit que je vous fais à tous, vous ne pouvez dûment vous décharger envers mon mérite qu'en ordonnant que je sois nourri, attendu ma pauvreté, au Prytanée aux dépens publics, ce que souvent je vous ai vu à moindre raison octroyer à d'autres » (*Essais*, III, 12, p. 386-387/1053).

texte 4 : « Je vis en mon enfance, un procès que Corras conseiller de Toulouse fit imprimer, d'un accident étrange : de deux hommes qui se présentaient l'un pour l'autre. Il me souvient (et ne me souvient aussi d'autre chose) qu'il me sembla avoir rendu l'imposture de celui qu'il jugea coupable si merveilleuse et excédant de si loin notre connaissance, et la sienne, qui était juge, que je trouvai beaucoup de hardiesse en l'arrêt qui l'avait condamné à être pendu. Recevons quelque forme d'arrêt qui die. La cour n'y entend rien : Plus librement et ingénument que ne firent les Aréopagites, lesquels, se trouvant pressés d'une cause, qu'ils ne pouvaient développer, ordonnèrent que les parties en viendraient à cent ans » (*Essais*, III, 11, p. 354-355/1030).

¹ La pagination est celle de l'édition Folio-Gallimard (2009, 3 vol.), avec renvoi complémentaire à l'édition des PUF.

texte 5 : « Don Quichotte ne dit pas "Je sais ce que je suis" mais, à la fois plus orgueilleux et plus modeste, "Je sais qui je suis". C'est peut-être encore trop dire. Le faux Martin Guerre sait fort bien qui il est, et donc qui il n'est pas, mais la sage Bertrande, qui s'en doute un peu, préfère ignorer cette usurpation numérique pour s'attacher à ses qualités spécifiques. Le drame est que la justice (la société) ne l'entend pas de cette oreille et condamne l'imposteur à mort, et l'épouse "trompée" (en un sens inhabituel) à retourner à son vrai et peu aimable mari. Comme philosophe, Leibniz s'intéressera plus tard à cette troublante affaire, au titre, justement, du problème de l'identité numérique (et) des "indiscernables" » (*Apostille*, p. 230).

texte 6 : « ... Son propre principe d'identité numérique, ou d'*individuation*, revenait à un "Michel de Montaigne" tautologique et sujet à caution (...), et son identité spécifique à un "Que suis-je ?" sans réponse décisive puisqu'il ne savait pas trop, par exemple, combien de filles (légitimes s'entend : des autres nul n'est comptable) il avait engendré ; "maire de Bordeaux" n'était qu'une fonction transitoire et précaire, et "auteur des *Essais*" une sorte de convention éditoriale, car "Je suis moi-même la matière de mon livre" signifie surtout : "C'est mon livre qui m'écrit, et qui, si peu que ce soit, en sait plus sur moi que moi" » (*Apostille*, p. 231).

texte 7 : « Pavese écrit quelque part : "Toute erreur est initiale". J'hésite entre deux interprétations : l'optimiste, selon laquelle on ne se tromperait qu'au début (de quoi ?), et la réaliste, selon laquelle chaque fois qu'on se trompe, fût-ce loin du début, voire près de la fin, on inaugure un nouveau train d'erreurs, dont chacune est "initiale" pour toutes les suivantes. Pour Flaubert, l'ineptie consiste à conclure, mais c'est oublier qu'elle peut aussi consister (selon Pavese, donc) à commencer et (selon moi) à continuer. La vie est sans doute une longue erreur, mais Nietzsche précisait "sans la musique". Si c'est comme ça, *va tutto bene* » (*Apostille*, p. 117).

texte 8 : « C'est une dangereuse invention que celle des géhennes, et semble que ce soit plutôt un essai de patience que de vérité. Et celui qui les peut souffrir cache la vérité, et celui qui ne les peut souffrir. Car pourquoi la douleur me fera-t-elle plutôt confesser ce qui en est, qu'elle me forcera de dire ce qui n'est pas ? Et au rebours, si celui qui n'a pas fait, de quoi on l'accuse, est assez patient pour supporter ces tourments, pourquoi ne le sera pas celui qui l'a fait, un si beau guerdon [récompense] que la vie lui étant proposé ? Je pense que le fondement de cette invention, est appuyé sur la considération de l'effort de la conscience. Car au coupable il semble qu'elle aide à la torture pour lui faire confesser sa faute, et qu'elle l'affaiblisse : et de l'autre part, qu'elle fortifie l'innocent contre la torture. Pour dire vrai, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. Que ne dirait-on, que ne ne ferait-on, pour fuir à si grièves douleurs.

*Etiam innocentes cogit mentiri dolor*²

D'où il advient que celui que le juge a géhenné pour ne le faire mourir innocent, il le fasse mourir et innocent et géhenné. Mille et mille en ont chargé leur tête de fausses confessions (...) Mais tant y a, que c'est dit-on le moins mal que l'humaine faiblesse ait pu inventer. Bien inhumainement pourtant et bien inutilement, à mon avis. Plusieurs nations moins barbares en cela que la grecque et la romaine qui les en appellent estiment horrible et cruel de tourmenter et dérompre un homme de la faute duquel vous êtes encore en doute. Que peut-il mais de votre ignorance ? Etes-vous pas injustes, qui, pour ne le tuer sans occasion lui faites pis que le tuer ? Qu'il soit ainsi : Voyez combien de fois il aime mieux mourir sans raison que de passer par cette information [enquête judiciaire] plus pénible que le supplice : et qui souvent, par son âpreté, devance le supplice, et l'exécute » (*Essais*, II, 5, p. 62/368-369).

texte 9 : « Je ne sais d'où je tiens ce conte, mais il rapporte exactement la conscience de notre justice. Une femme de village accusait devant un général d'armée, grand justicier, un soldat pour avoir arraché à ses petits enfants ce peu de bouillie qui lui restait à les sustenter, cette armée ayant ravagé tous les villages à l'environ. De preuve, il n'y en avait point. Le général après avoir sommé la femme de regarder bien à ce qu'elle disait, d'autant qu'elle serait coupable de son accusation si elle mentait, et elle persistant, il fit ouvrir le ventre au soldat pour s'éclaircir de la vérité du fait. Et la femme se trouva avoir raison. Condamnation instructive » (*Essais*, II, 5, p. 62/368-369).

2 « La douleur force à mentir même les innocents » ; ce sont des vers de Publius Cyrus, cités dans le commentaire de Vivès à la *Cité de Dieu*, XIX, VI.